

Règlement 3.5 (f)

Brevets de juge de natation (BJ-SW), y compris les annexes 1 à 4

Édition: 2014,
valable dès le 1^{er} août 2014

Contenu:

- Art. 1: But
- Art. 2: Genres de brevets de juge et formations supplémentaires
- Art. 3: Compétences pour la préparation et l'organisation de cours de juge
- Art. 4: Qualification des participants aux cours
- Art. 5: Certificat pour détenteurs d'un brevet de juge
- Art. 6: Validité du brevet de juge
- Art. 7: Administration de cours
- Art. 8: Contrôle des listes des détenteurs de brevets
- Art. 9: Obligation de participer à un jury de compétition
- Art. 10: Fin de validité du brevet de juge
- Art. 11: Retrait du brevet de juge
- Annexe 1: Directives générales pour l'organisation de la formation des juges
 - Partie 1 – Définitions
 - Partie 2 – Généralités
 - Partie 3 – Responsabilités et tâches des fédérations régionales
 - Schéma de la formation des juges
- Annexe 2: Conditions requises pour l'acquisition des brevets de juge de natation et formations spécifiques
- Annexe 3: Prolongation et archivage des brevets de juge de natation
 - Partie 1 – Validité d'un brevet de juge après avoir suivi un cours ou un module de formation
 - Partie 2 – Archivage d'un brevet de juge après la réussite d'une partie de formation
- Annexe 4: Contenus des modules de formation des juges
 - Partie 1 – Domaine Pool et Openwater (incl. formation de base au Juge arbitre)
 - Partie 2 – Domaine Organisation
 - Partie 3 – Résultats (Chronométrage et traitement des données)
 - Partie 4 – Formations spécifiques et complémentaires
 - Partie 5 – Formations continues

La présente édition tient compte de toutes les modifications adoptées jusqu'au 31 juillet 2014.

Directeur sportif de natation: Chef «Juges + Affaires internationaux»: Chef «Compétitions»:
Philippe Walter Andreas Tschanz Rolf Ingold

Art. 1: But

En vue d'uniformiser l'application et l'interprétation des règlements lors des compétitions de natation (y compris «Open Water»), la Fédération Suisse de Natation organise des cours et des examens visant à former des juges.

Le présent règlement fixe les modalités de leurs formations de base et continues.

Art. 2: Genres de brevets de juge et formations supplémentaires

La direction sportive de natation décide et publie:

- a. les genres de brevets de juge natation que des personnes compétentes peuvent acquérir lors de différents modules de formation et stages pratiques;
- b. les différents modules de formation et stages pratiques qui doivent obligatoirement être fréquentés pour acquérir et renouveler un brevet de juge natation;
- c. la durée et les contenus des modules de formation et les conditions supplémentaires pour acquérir un brevet de juge.

Art. 3: Compétences pour la préparation et l'organisation des cours de juge

La direction sportive de natation décide quels modules de cours sont à organiser par les fédérations régionales et quels modules par le ressort responsable de la direction sportive de natation.

Le ressort responsable de la direction sportive de natation veille à ce que la formation ait lieu sur des bases unifiées dans toutes les fédérations régionales.

Art. 4: Qualification des participants aux cours

Le chef de cours décide si un participant a réussi le cours et, si le règlement le prévoit, l'examen y relatif.

Art. 5: Certificat pour détenteurs d'un brevet de juge

Tout participant ayant réussi un cours de juge et, si le règlement le prévoit, l'examen y relatif, obtient le brevet de juge officiel et personnel de la Fédération Suisse de Natation et une notification dans son passeport de juge-

Art. 6: Validité du brevet de juge

Le brevet de juge nouvellement acquis est valable jusqu'à la fin de la deuxième année qui suit.

La validité du brevet est prolongée jusqu'à la fin de la deuxième année qui suit après la fréquentation d'un cours de formation continue reconnu pour le brevet en question. Le ressort responsable de la direction sportive de natation peut fixer une plus longue durée de validité pour certains genres de brevets de juge.

La direction sportive de natation décide des cours de juges et des modules de formation continue reconnus pour la prolongation d'un certain brevet.

Art. 7: Administration de cours

La direction sportive de natation règle les détails nécessaires de l'administration des cours.

Art. 8: Contrôle des listes des détenteurs de brevets

La direction sportive de natation règle les responsabilités pour la procédure de contrôle des différentes catégories de juges.

Art. 9: Obligation de participer à un jury de compétition

Tout titulaire d'un brevet de juge est obligé de prendre activement part dans un jury lors d'une compétition officielle et ceci au moins durant deux jours par année civile.

Il est lui-même responsable de faire inscrire la compétition à laquelle il a activement participé dans son passeport de juge.

Art. 10: Fin de validité du brevet de juge

Si la validité d'un brevet de juge est échue, son détenteur figurera encore provisoirement dans les listes des brevets de juge pendant une année (statut: brevet échu).

Si la validité d'un brevet de juge avec le statut "brevet échu" n'est pas prolongé, le détenteur du brevet est tacitement enlevé des listes des détenteurs de brevet (statut: brevet archivé).

Le ressort compétent de la direction sportive de natation décide des conditions à remplir pour récupérer la validité d'un brevet de juge au statut "brevet archivé".

Art. 11: Suspension du brevet de juge

Le brevet de juge peut être retiré par la direction sportive de natation dans les cas suivants:

- a. lorsque le titulaire d'un brevet de juge omet de remplir les devoirs prévus par l'article 9 du présent règlement (non-participation au jury) malgré plusieurs rappels écrits;
- b. lorsque le titulaire d'un brevet est temporairement ou définitivement relevé de ses fonctions en vertu des dispositions prévues par l'art. 7 CPJ, en raison d'une négligence grave, d'une attitude partielle ou d'une atteinte à l'éthique sportive;
- c. lorsque le titulaire est interdit de départ ou de jeu.

La décision du retrait est communiquée par écrit, accompagnée d'une information sur les droits de recours.

La récupération d'un brevet de juge retiré est possible après l'annulation des raisons du retrait et doit être demandée par écrit. La direction sportive de natation fixe, en accord avec le ressort compétent de la direction, les modalités pour le cas soumis.

DIRECTIVES GENERALES POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION DES JUGES

Partie 1 – Définitions

Formation des juges

Le terme de formation des juges regroupe toutes les activités ayant trait à la transmission du savoir pour les juges en natation, en particulier pour des offres de formation et de perfectionnement des juges.

Brevet de juge

Un brevet de juge de natation est une reconnaissance attribuée pour l'acquisition d'un certain niveau de formation dans un domaine spécifique. L'attribution est fonction de la réussite des modules obligatoires et éventuellement d'activités pratiques et de recommandations.

Module

Un module est une partie de la formation des juges comprenant un contenu imposé dont la réussite mène à l'acquisition ou au prolongement d'un brevet de juge correspondant.

Formations spécifiques

Les formations spécifiques sont des formations dans un domaine spécifique pour lesquelles aucun brevet de juge n'est attribué.

Formation continue

La formation continue consiste en des activités visant à la mise à jour et l'approfondissement des connaissances et des capacités personnelles. Si l'activité est reconnue comme perfectionnement pour le brevet correspondant, sa validité sera prolongée.

Cours de juge

Un cours de juge est une formation organisée conformément aux règlements et aux directives durant laquelle certaines parties de la formation des juges sont enseignées.

Les cours de juge comprennent au moins deux parties de formation, à savoir un aperçu obligatoire des modifications de règlements concernant le module enseigné et d'autres informations importantes pour les juges – à transmettre obligatoirement lors de tout cours – ainsi que

- des modules et/ou
- des formations spécifiques et/ou
- des formations continues et/ou
- d'autres activités décidées par le chef de cours à contenu flexible.

Partie 2 – Généralités

Brevets et formations

La direction sportive de natation:

- attribue les brevets de juges ci-dessous,
- offre des formations spécifiques et
- organise des formations continues.

Brevets «Pool + Openwater»	Brevets «Backoffice»	Formations spécifiques (sans brevet de juge)	Formations continues
<ul style="list-style-type: none">• Juge Pool Basic• Juge Pool Top• Starter• Juge Openwater• Juge- arbitre B• Juge- arbitre A	<ul style="list-style-type: none">• Résultats Basic (chronométrage + traitement des données)• Traitement des données Top• Chronométrage Top• Chef résultats• Organisation de compétitions Basic• Organisation de compétitions Top• Speaker• Chef Backoffice	<ul style="list-style-type: none">• Formation de base de Juge arbitre• Règles de natation pour juges, entraîneurs et nageurs• Règlements pour entraîneurs et accompagnants d'équipe• D'autres formations selon les besoins	<ul style="list-style-type: none">• Mises à jour pour:<ul style="list-style-type: none">- Pool Basic + Pool Top- Meet Manager- Chronométrage- Organisation- Accompagnants d'équipe + entraîneurs• Séminaires de juges• D'autres formations selon les besoins

Le schéma ci-après montre le parcours de formation pour l'acquisition des différents brevets de juge et des formations spécifiques en natation. Les détails des conditions requises se trouvent dans l'annexe 2.

Le suivi réglementaire d'une des parties de formation entraîne l'acquisition du brevet correspondant; des qualifications supérieures ne sont pas attribuées.

Personnes responsables d'un domaine de formation

Le ressort des juges de la direction sportive de natation divise la formation des juges de natation en différents domaines de formation. Dans chaque domaine de formation, un responsable organise des formations ou des formations continues en relation avec son domaine de responsabilité. Le ressort des juges désigne les responsables, à l'exception des domaines qui sont sous la responsabilité des fédérations régionales.

Direction de cours et intervenants

Pour l'enseignement des contenus d'apprentissage d'une partie de la formation, des personnes qualifiées disposant de la compétence nécessaire - en premier lieu de la compétence matérielle et méthodique - sont engagées.

L'enseignant ne doit pas être titulaire d'un brevet particulier. En règle générale, il devrait avoir suivi lui-même une formation supérieure à celle qu'il enseigne, formation lui ayant fourni les bases nécessaires de son savoir.

Fichier des juges

Tous les brevets acquis et les formations spécifiques réussis sont administrés dans la banque des données centrale de la Fédération suisse de natation.

L'administration des données personnelles des juges est exclusivement effectuée par le secrétariat de Swiss Swimming.

Les brevets de juge de natation Pool Basic et Pool Top sont délégués à une région, dans des cas d'exception à plusieurs régions (RSR, RZW, RZO, ROS, RSI). Tous les autres brevets et formations spécifiques sont gérés par le ressort compétent de la direction sportive de natation.

Les personnes responsables de la formation des juges peuvent demander des extraits de la banque des données au secrétariat de Swiss Swimming (fichiers Excel), mais doivent respecter les conditions actuelles de la protection des données en utilisant les contenus.

Le responsable d'une partie de formation doit néanmoins continuer à contrôler l'administration et l'archivage corrects des documents (cours effectués, participants) et ceci jusqu'à 5 ans après le cours.

Partie 3 – Responsabilités et tâches des fédérations régionales

Domaines délégués aux fédérations régionales concernant la formation des juges

Les fédérations régionales sont responsables d'une partie de la formation des juges dans le domaine "pool". Sont concernés les cours et modules suivants:

- Formation Pool Basic,
- Formation Pool Top,
- Formation continue Update Pool Basic + Pool Top, et
- d'autres formations continues reconnues par le fonctionnaire responsable de la région traitant des sujets du domaine "pool".

Responsables des régions pour la formation des juges

Chaque fédération régionale nomme un responsable de la formation des juges natation pour sa fédération régionale qui est en charge d'exécuter les tâches déléguées à la fédération régionale. La fédération régionale est dédommée pour l'exécution de ces tâches d'une partie des entrées des licences de la discipline sportive «Natation».

Le responsable de la formation des juges de la fédération régionale a les tâches suivantes:

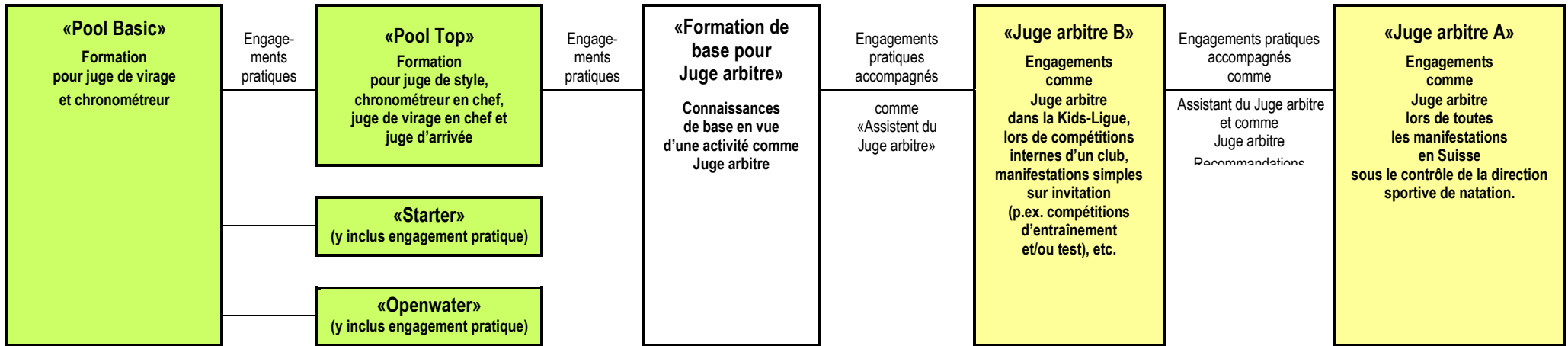
- a. Il planifie avec les clubs l'organisation des cours de juge et fixe les dates le plus tôt possible. Ce faisant il prend en considération les besoins et l'obligation des centres de promotion en ce qui concerne la formation des juges.
- b. Il annonce les cours prévus avec tous les détails importants au secrétariat de Swiss Swimming qui les entre dans son calendrier.
- c. Il autorise les cours de juge qu'il n'organise pas lui-même.
- d. Il veille au traitement correct de toutes les données des cours organisés et archive les données des participants aux cours.
- e. Il contrôle les listes reçues par le secrétariat de Swiss Swimming. Il veille à faire corriger toute éventuelle erreur constatée.
- f. Il informe le responsable d'une autre fédération régionale, si des personnes de sa région ont participé à des cours de son domaine de responsabilité.
- g. Il cherche et propose des candidats susceptibles de faire la formation de Juge arbitre.
- h. Il veille à recruter des chefs de cours appropriés et les soutient dans leur travail.
- i. Il est la personne de contact de sa région pour des cours ayant lieu en dehors de sa région et coordonne aussi ces activités.
- j. Il informe le fonctionnaire responsable de la direction sportive de natation de tout événement particulier concernant des juges et propose des thèmes à traiter dans les cours.

Il est en plus responsable du respect de l'art. 1.2 alinéa 2 du règlement de concours de natation, si la fédération régionale le lui ordonne. Cet article comprend notamment:

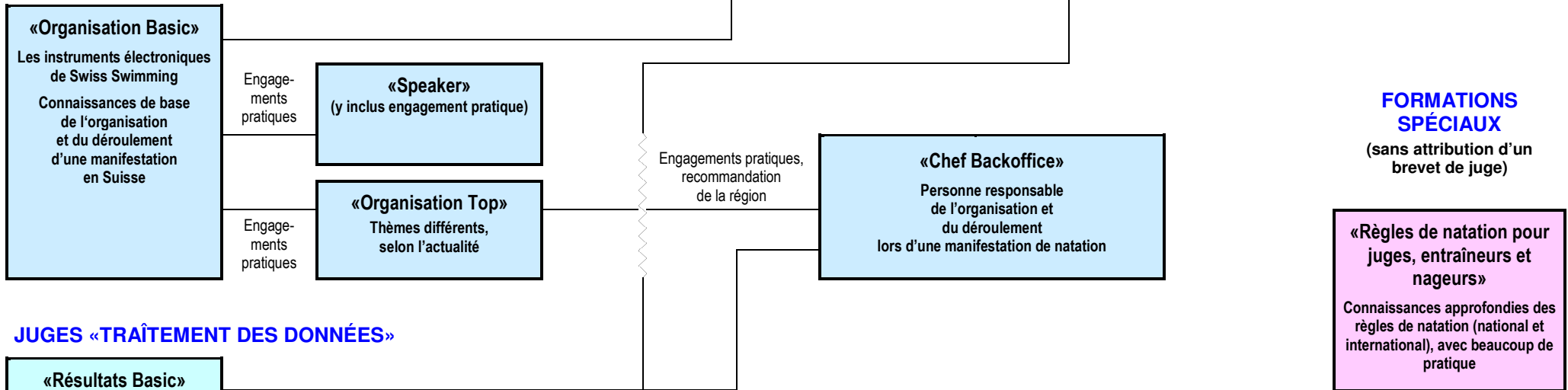
- l'engagement des juges lors d'une compétition,
- la surveillance de l'organisation des compétitions dans la région, et
- le traitement de conflits en relation avec l'engagement des juges et l'organisation des compétitions.

Si la fédération régionale a mandaté ces tâches à une autre personne, il collabore étroitement avec cette personne et assure la communication des informations.

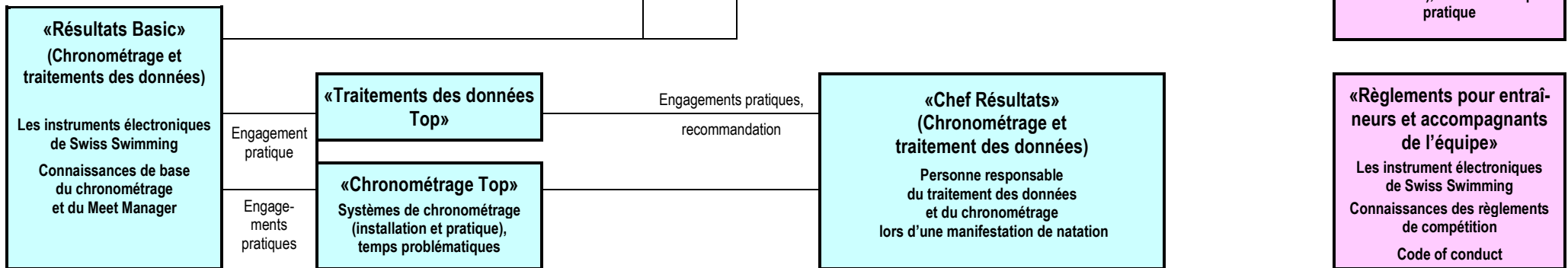
JUGES «POOL» et «OPENWATER»



JUGES «ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION»



JUGES «TRAITEMENT DES DONNÉES»



FORMATIONS SPÉCIAUX

(sans attribution d'un brevet de juge)

«Règles de natation pour juges, entraîneurs et nageurs»

Connaissances approfondies des règles de natation (national et international), avec beaucoup de pratique

«Règlements pour entraîneurs et accompagnants de l'équipe»

Les instrument électroniques de Swiss Swimming
Connaissances des règlements de compétition
Code of conduct

Annexe 2 au règlement 3.5 «Brevets de juge de natation»

CONDITIONS REQUISES POUR L'ACQUISITION DES BREVETS DE JUGE ET FORMATIONS SPECIFIQUES

Domaine	Brevet resp. formation spécifique sans brevet	Conditions minimales requises pour l'acquisition	Engagement en tant que	Public cible
Pool + Openwater	Juge Pool Basic	<ul style="list-style-type: none"> • Âge minimum: 15 ans (Année civile). • Volonté de s'engager come juge lors de manifestations • Réussite du module Pool Basic. 	<ul style="list-style-type: none"> • Juge de virage • Chronométreur 	Parents de nageurs, anciens nageurs, d'autres personnes intéressées par la natation.
	Juge Pool Top	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet de juge Pool Basic. • Âge minimum: 16 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition comme juge de virage et chronométreur après la réussite du brevet de juge Pool Basic, si possible coaché par un juge expérimenté dans un couloir externe. • Réussite du module Pool Top. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef des juges de virage • Chef des chronométreurs • Juge de style • Chef des juge d'arrivée 	Juges Pool Basic s'intéressant à exercer d'autres fonctions au bord du bassin que celles de chronométreur ou juge de virage.
	Juge Openwater	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet de juge Pool Basic. • Âge minimum: 16 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition comme juge de virage et chronométreur après la réussite du brevet de juge Pool Basic, coaché par un juge expérimenté dans un couloir externe. • Réussite du module Openwater. 	<ul style="list-style-type: none"> • Juge Openwater: <ul style="list-style-type: none"> - Juge de natation - Juge de virage - Chronométreur - Juge d'arrivée - Startordner 	Juges Pool Basic s'intéressant à exercer une activité lors d'une compétition ayant lieu dans un lac ou un fleuve.
	Starter	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet de juge Pool Basic. • Âge minimum: 18 ans (Année civile). • Engagement comme juge Pool à au moins 4 demi-journées de compétition après la réussite du brevet Pool Basic. Recommandation du responsable de la région. • Réussite du module Starter. • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition, coaché et jugé par le Juge arbitre et un Starter expérimenté, avec recommandations par rapport aux prochaines étapes à parcourir. Sont jugés avant tout une attitude assurée, une maîtrise du déroulement de la procédure de départ, une bonne réaction en cas de procédures de départ irrégulières et une attitude calme dans les situations inhabituelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Starter 	Juges Pool Basic intéressés à fonctionner comme starters et se jugeant rapides en réaction et de caractère calme.
Organisation de compétition	Organisation de compétition Basic	<ul style="list-style-type: none"> • Âge minimum: 15 ans (Année civile). • Réussir le module instruments électronique de Swiss Swimming. • Réussir le module organisation de compétitions Basic. 	<ul style="list-style-type: none"> • Startordner • Bureau de compétition 	Parents de nageurs, anciens nageurs, d'autres personnes intéressées par la natation.
	Organisation de compétition Top	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet organisation de compétitions Basic. • Âge minimum 18 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition au bureau de compétition et comme Startordner. • Réussir le module organisation de compétitions Top. 	<ul style="list-style-type: none"> • Startordner • Bureau de compétition • Cérémonies protocolaires • Communication 	Personnes ayant de l'expérience dans le déroulement de compétitions et qui aiment prendre des responsabilités dans plusieurs domaines.

Organisation de compétition	Speaker	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet organisation de compétitions Basic. • Âge minimum 18 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition au bureau de compétition et comme Startordner. • Réussite du module Speaker. • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition, coaché et jugé par le Juge arbitre. Seront jugés avant tout une attitude assurée, le langage, la manière de donner l'information et de susciter l'attention des spectateurs, la réaction calme dans des situations inhabituelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Speaker 	<p>Juges intéressés à fonctionner comme Speaker, avec une bonne capacité de concentration, une réaction rapide et une voix agréable et intelligible au micro.</p> <p>Il est souhaité de parler plusieurs langues, ce qui est des fois (selon la compétition) indispensable.</p>
	Chef Backoffice	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet organisation de compétitions Top. • Détenteur du brevet Résultats Basic. • Âge minimum 20 ans (Année civile). • Plusieurs engagements réussis comme responsable de différentes fonctions du backoffice. • Recommandations par le club et la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef Backoffice 	<p>Membres du comité d'organisation de compétitions qui se sont distingués dans différentes fonctions et comme chef.</p>

Résultats (chronométrage + traitement des données)	Résultats Basic	<ul style="list-style-type: none"> • Âge minimum: 15 ans (Année civile). • Réussir le module des instruments électronique de Swiss Swimming. • Réussir les modules partiels Chronométrage Basic et Traitement des données Basic. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant traitement des données • Assistant chronométrage 	<p>Parents de nageurs, anciens nageurs, d'autres personnes intéressées par la natation ayant des connaissances techniques.</p>
	Chronométrage Top	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet Résultats Basic. • Âge minimum 16 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition comme assistant du chronométrage ou comme assistant du traitement des données. • Réussir le brevet chronométrage Top. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef chronométrage 	<p>Personnes intéressées à la technique et à la théorie du chronométrage, à l'utilisation de systèmes de chronométrage et à l'évaluation des temps.</p>
	Traitement des données Top	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet Résultats Basic. • Âge minimum 16 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition comme assistant du chronométrage ou comme assistant du traitement des données. • Réussir le brevet traitement des données Top. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef traitement des données 	<p>Personnes intéressées à la gestion des inscriptions et des résultats sous forme informatique lors de compétitions.</p>
	Chef Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet chronométrage Top • Détenteur du brevet traitement des données Top • Âge minimum 18 ans (Année civile) • Engagement répété réussi comme chef du chronométrage et/ou chef du traitement des données • Recommandations du club et de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef chronométrage • Chef traitement des données • Responsable du service des résultats 	<p>Personnes s'étant particulièrement distinguées dans l'enregistrement et la publication des résultats lors d'une compétition.</p>

Juge arbitre	Formation de base pour Juge arbitres (sans brevet)	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet de juge Pool Top. • Détenteur du brevet organisation de compétitions Basic. • Âge minimum: 18 ans (Année civile). • Engagement à au moins deux demi-journées de compétition dans différentes fonctions (juge de style, chef des chronométreurs, juge d'arrivée) après l'acquisition du brevet de juge Pool Top, coaché par le Juge arbitre. • Réussite du module formation de base de Juge arbitre, avec recommandation du chef de cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant du Juge arbitre 	<p>Juges Pool Top ayant des connaissances du déroulement d'une compétition et qui s'intéressent aux exigences du poste de Juge arbitre et à ses activités.</p> <p>Il faut être capable de penser en réseau et de pouvoir travailler en équipe, ainsi avoir un sens développé des responsabilités.</p> <p>La maîtrise de plusieurs langues est souhaitée.</p>
	Juge arbitre B	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet Résultats Basic. • Formation de base de Juge arbitre réussie. • Engagement dans plusieurs fonctions durant au moins deux demi-journées de compétition à deux manifestations différentes après la réussite des deux conditions susmentionnées. • Engagements pratiques accompagnés comme assistant du Juge arbitre à au moins deux demi-journées de compétition en accord avec le responsable du domaine de formation, avec recommandation du Juge arbitre. Seront jugés avant tout une attitude assurée, un travail systématique, l'aisance dans les discussions et une attitude calme dans les situations inhabituelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant du Juge arbitre • Juge arbitre à des: <ul style="list-style-type: none"> -compétitions de la Kids-Ligue, - championnats internes, - compétitions simples sur invitation (compétitions d'entraînements et tests). 	<p>Juges ayant suivi la formation de base de Juge arbitre, ayant de l'expérience comme assistant du JA, étant aptes à une réflexion personnelle.</p>
	Juge arbitre A	<ul style="list-style-type: none"> • Détenteur du brevet de Juge arbitre B. • Âge minimum: 20 ans (Année civile). • Engagement en tant que Juge arbitre à au moins deux demi-journées de compétition, accompagné et coaché par un représentant du ressort juges, avec recommandation de l'accompagnateur. <p>Seront jugés avant tout une attitude assurée, la priorité donnée aux tâches à effectuer, l'encadrement et la motivation des juges, l'aisance dans les discussions, une attitude calme dans les situations inhabituelles, l'analyse des situations et la capacité de trouver des solutions, l'aptitude de s'imposer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandation de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Juge arbitre dans toutes les compétitions en "pool". • Juge arbitre dans les compétitions Openwater (uniquement avec brevet de juge Openwater et suffisamment d'expérience dans le domaine de l'Open Water). 	<p>Juge arbitres B ayant de l'expérience comme Juge arbitre dans diverses compétitions et comme assistant de JA lors de championnats nationaux, étant aptes à une réflexion personnelle.</p> <p>Parler plusieurs langues peut aider et est souvent nécessaire.</p>

Formations spécifiques	Règles de natation pour juges, entraîneurs et nageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Âge minimum 15 ans (Année civile). • Inscription via un club membre de la Fédération Suisse de Natation. • Participation au module règles de natation pour entraîneurs et entraîneurs de compétition. 	Sans obligation de fonctionner comme juge.	Personnes enseignant la natation à tous les niveaux (entraîneur assistant, moniteur de groupe); nageur de compétition D'autres personnes intéressées à la natation
	Règlements pour entraîneurs et accompagnants d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Âge minimum: 15 ans (Année civile). • Inscription via un club membre de la Fédération Suisse de Natation. • Réussir le module Instruments électronique de Swiss Swimming • Réussite du module règlements pour entraîneurs et accompagnants d'équipe. 	Sans obligation de fonctionner comme juge.	Entraîneur Accompagnant d'équipe D'autres personnes intéressées à la natation

Annexe 3 au règl. 3.5 «Brevets de juge de natation»

1^{ère} PARTIE: VALIDITÉ D'UN BREVET DE JUGE APRÈS AVOIR SUIVI UN COURS OU UN MODULE DE FORMATION

Le tableau ci-dessous montre quels brevets peuvent être prolongés après la réussite d'une partie de formation.

Genre de brevet	Module de formation suivi																			
	Module Pool Basic	Module Pool Top	Module Starter	Module Openwater	Module Instruments électroniques de Swiss Swimming	Module Organisation de compétition Basic	Module Organisation de compétition Top	Module Speaker	Module Résultats Basic	Module Traitement des données Top	Module Chronométrage Top	Module Formation de base pour Juge arbitre	Update Pool Basic + Top	Module Règles de natation pour entraîneurs, et nageurs de compétition	Updates Backoffice (Meet Manager, chronométrage, organisation)	Séminaire (selon les leçons reconnues)	Module de formation spéciale Backoffice	Module de formation spéciale Pool	Module Règlements pour entraîneurs et accompagnées de l'équipe	
SW Juge Pool Basic	v	v	v	v									v	v		v	a	a		
SW Juge Pool Top	v	v	v	v								v	v	v		v	a	a		
SW Starter	v	v	v	v								v	v	v		v	a	a		
SW Juge Openwater	v	v	v	v								v	v	v		v	a	a		
SW Speaker	v	v	v	v		v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v	a	a		
SW Organisation de compétition Basic			v	v		v	v	v	v	v	v	v			v	v	a	a		
SW Organisation de compétition Top			v	v		v	v	v	v	v	v	v			v	v	a	a		
SW Chef Backoffice			v	v		v	v	v	v	v	v	v			v	v	a	a		
SW Résultats Basic						v	v	v	v	v	v	v			v	v	a	a		
SW Traitement des données Top						v	v	v	v	v	v	v			v	v	a	a		
SW Chronométrage Top						v	v	v	v	v	v	v			v	v	a	a		
SW Chef Résultats						v	v	v		v	v	v			v	v	a	a		
SW Juge arbitre B			v	v		v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	a	a	v	
SW Juge arbitre A			v	v		v	v	v	v	v	v	v		v	v	v	a	a	v	

La reconnaissance d'un brevet est prolongée:

v	Pool et Openwater	v	Resp.	v	Backoffice	v	Juge arbitre
a	Dépendant des leçons offertes (selon les leçons reconnues)						

2^{ème} PARTIE: ARCHIVAGE D'UN BREVET DE JUGE APRÈS LA RÉUSSITE D'UNE PARTIE DE FORMATION

Avant l'application de la prolongation de validité et indépendamment de cette procédure, un brevet qui est la condition pour obtenir un nouveau brevet sera archivé lors de l'acquisition de ce nouveau brevet. Le tableau ci-dessous montre, en prenant en considération les indications des annexes 1 et 2, quels brevets existants seront remplacés lors de l'acquisition d'un nouveau brevet.

Pendant une période de transition jusqu'à la fin de l'année 2016, il est possible de prolonger un tel brevet à la place de l'archiver. La personne responsable du domaine de formation décide lors de l'attribution du nouveau brevet, de le prolonger, et s'occupe des instructions nécessaires à transmettre aux personnes concernées.

Brevet existant	Nouveau brevet acquis													
	Module Pool Basic	Module Pool Top	Module Starter	Module Openwater	Module Speaker	Module Organisation de compétition Basic	Module Organisation de compétition Top	SW Chef Backoffice	Module Résultats Basic	Module Traitement des données Top	Module Chronométrage Top	SW Chef Résultats	SW Juge arbitre B	SW Juge arbitre A
SW Juge Pool Basic		c	c	c									o	o
SW Juge Pool Top													c	o
SW Starter														
SW Juge Openwater														
SW Speaker														
SW Organisation de compétition Basic					c		c	o					c	o
SW Organisation de compétition Top								c						
SW Chef Backoffice														
SW Résultats Basic								c		c	c	o	c	o
SW Traitement des données Top												c		
SW Chronométrage Top												c		
SW Chef Résultats														
SW Juge arbitre B														c
SW Juge arbitre A														

c = Le brevet existant sera archivé lors de l'acquisition du nouveau brevet.

o = Le brevet devrait déjà être archivé; à vérifier et à corriger le cas échéant

Annexe 4 au règlement 3.5 «brevets de juge»

Contenus des modules de formation des juges

Les informations par rapport aux contenus des différents modules de la formation ne contiennent pas d'indications par rapport à la qualification, aux reconnaissances y résultant et aux renouvellements des reconnaissances. Elles se limitent aux seuls contenus des cours.

Les conditions d'admissions n'y figurent que dans des cas d'exception, en principe un module dont la réussite est exigée pour l'acquisition d'un certain brevet ne peut être suivi si les autres conditions minimales pour l'acquisition sont remplies selon régl. 3.5 -- annexe 2. Dans des cas justifiés, le responsable du ressort formation peut accorder des dérogations. En ce qui concerne la formation continue (mises à jour, séminaires, offres spéciales), la convocation fait foi. La reconnaissance et le renouvellement de la validité du brevet préconisent, en règle générale, l'existence d'un brevet valable ou échu.

Dans le cas où un module constitue la partie essentielle de la formation pour l'acquisition du brevet et que sa fréquentation entraîne, en règle générale, l'attribution du brevet en question, la mention du public cible est supprimée, car celle-ci correspondrait à celle mentionnée dans l'annexe 2 pour le brevet en question.

Partie 1 – Domaine Pool et Openwater (incl. formation de base au Juge arbitre)

Module Pool Basic

But	Formation de juges de virage et de chronométreurs.
Objectifs	Les participants du cours connaissent: <ul style="list-style-type: none">- les exigences et les attentes envers des juges de natation en général;- les tâches des chronométreurs et des juges de virage;- les règles de natation de la FINA concernant les départs, les virages, les arrivées et les prises de relais dans les 4 nages et en 4-nages;- les bases du chronométrage et le rôle des chronométreurs dans les différents systèmes de chronométrage;- l'utilisation correcte des chronomètres digitaux et des poires en fonctionnement semi-automatique.
Durée	Au minimum 3 ½ heures, dont au moins 1 heure de pratique au bord du bassin ou avec l'analyse de séquences vidéo.
Document à étudier	- Régl. 7.3.2, schéma du chapitre 2 et annexes 12 à 14 - Form. 35-7, temps intermédiaires (contrôle de distance). - Régl. 3.5, annexe 1.
Moyens didactiques	- Vidéo „Les règles de natation de la FINA“ et/ou d'autres vidéos. - Contrôles d'apprentissage.

Module Pool Top

But	Formation de juges capables d'exercer toutes les fonctions au bord du bassin à l'exception de celle du Juge arbitre.
Objectifs	Les participants du cours: <ul style="list-style-type: none">- connaissent les règles de natation de la FINA;- connaissent le fonctionnement des différents systèmes de chronométrage;- connaissent l'interaction entre les juges dans les domaines pool, organisation et résultats;- connaissent les tâches et les positions de tous les juges pool et le nombre nécessaire;- savent attribuer leurs places aux juges pool et coordonner leurs fonctionnements;- sont capables de fonctionner comme juge de style, chef des juges de virage, chef chronométreurs et juge d'arrivée.
Durée	2 x 2 ¼ heures dont au moins 1 heure de pratique au bord du bassin ou avec l'analyse de séquences vidéo.
Document à étudier	- Régl. 7.3.1 et 7.3.2 (incl. annexes). - Form. 3.5.1 (fiche de communication pour juges) - Régl. 3.5, annexes 1 et 2. - Code des disqualifications.
Moyens didactiques	- Vidéo „Les règles de natation de la FINA“ et/ou d'autres vidéos. - Contrôles d'apprentissage.

Module Starter

But	Formation de starters.
Objectifs	Enseignement et approfondissement des capacités personnelles et des connaissances théoriques et techniques dont un starter compétent doit disposer.
Durée	1 journée.
Document à étudier	- Règl. 7.3.1, en particulier les chiffres 1.1 à 1.3 et chiffre 9. - Règl. 7.3.2, en particulier l'annexe 10.
Moyens didactiques	- Document didactique starter - Séquences vidéo.

Module Openwater

But	Formation de juges engagés dans des compétitions Openwater.
Objectifs	Les participants du cours connaissent: <ul style="list-style-type: none">- les différences les plus importantes entre une compétition Openwater et une compétition pool;- les tâches des juges engagés, leurs lieux d'engagement et leur équipement personnel;- les règles de sécurités particulières de compétitions Openwater et- les problèmes à résoudre du côté des nageurs, des accompagnateurs et de l'organisateur.
Durée	Théorie: 2 ¼ heures. Pratique: Engagement comme juge lors de la compétition Openwater qui suit la formation.
Document à étudier	- Règl. 7.3.5. - Règl. 3.8.
Moyens didactiques	- Contrôle d'apprentissage.

Module Formation de base au Juge arbitre

But	Formation de juges aux fonctions de base du Juge arbitre.
Objectifs	Les participants du cours connaissent: <ul style="list-style-type: none">- les tâches, les compétences et les responsabilités d'un Juge arbitre, en particulier vis-à-vis de l'organisateur, du personnel de la piscine, des juges, des entraîneurs, des accompagnateurs des équipes et de tierces personnes tiers d'extérieur;- le déroulement d'une compétition, de la préparation à la clôture;- le rôle du Juge arbitre durant la compétition;- le traitement des données et des listes de résultats;- le parcours en vue de l'acquisition du brevet de Juge arbitre.
Public cible	Les juges ayant réussi la formation Pool Top et l'Organisation de compétitions Basic et motivés à commencer le parcours vers la fonction de Juge arbitre.
Durée	Au minimum 4 heures.
Document à étudier	- Règl. 2.1. - Règl. 3.1, y compris les définitions à utiliser. - Rapport du Juge arbitre & protocoles de record. - Licences & droits de départ. - Code of conduct.
Moyens didactiques	- Résoudre des exemples pratiques.

Partie 2 – Domaine Organisation

Module Organisation de compétitions Basic

But	Formation de personnes compétentes contribuant au bon déroulement des compétitions sans fonctionner au bord du bassin.
Objectifs	Les participants du cours: <ul style="list-style-type: none"> - comprennent la séparation des tâches dans l'organisation d'une compétition; - connaissent les différentes tâches comme assistant du chef backoffice; - connaissent les tâches du startorder; - sont informés des tâches du Juge arbitre, du speaker, du chef traitement des données et du chef chronométrage; - connaissent le déroulement correct de la distribution des informations par écrit; - savent préparer seuls une cérémonie protocolaire et l'organiser de manière rapide.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures de théorie et de travail de groupe.
Document à étudier	- Règl. 7.3.2, en particulier les annexes 4, 5, 9 et 17. - Form. 3.5.4 (Déclaration tenues de bain). - Exemples de listes de départ et de résultats de tout genre. - Formulaire de retraits et autres.
Moyens didactiques	- Checkliste pour la préparation du ravitaillement intermédiaire des juges. - Checkliste pour l'organisation d'une cérémonie protocolaire.

Module Organisation de compétitions Top

But	Formation de responsables pour la préparation et l'organisation de compétitions et de championnats sans fonctionner au bord du bassin
Objectifs	Les participants du cours: <ul style="list-style-type: none"> - ont une perception globale des travaux de préparation d'une compétition, y compris les interactions avec Swiss Swimming, les régions et les autres clubs; - savent composer un comité d'organisation (avec des ressorts et des cahiers des charges); - savent établir un plan d'exécution et un budget par rapport à une compétition et travailler en fonction de ceux-ci; - savent exécuter toutes les tâches d'organisation d'une compétition de manière indépendante, resp. avec l'aide d'autres personnes; - connaissent la documentation et les formulaires publiés sur le site internet de la Fédération Suisse de Natation à utiliser lors de la compétition;

	<ul style="list-style-type: none"> - connaissent les déroulements corrects de la distribution des informations par écrit, oralement ou par voie électronique, avant, pendant et après une compétition; - connaissent les travaux à exécuter pour clôturer une compétition.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures de théorie et de travail de groupe.
Document à étudier	- Règl. 7.3.2, y compris les annexes 2, 4, 16 et 17.
Moyens didactiques	- Exemple d'un contrat de sponsoring (Modèle de Swiss Olympic). - Checkliste pour les travaux de préparation. - Modèle d'un cahier des charges.

Module Speaker

But	Formation de juges qui fonctionneront comme speaker lors d'une compétition.
Objectifs	Les participants du cours connaissent: <ul style="list-style-type: none"> - les tâches et devoirs essentiels d'un speaker durant une compétition (annonces nécessaires, souhaitables et dérangeantes à placer au bon moment; créer de l'ambiance, construire le déroulement); - les travaux de préparation d'un speaker; - l'effet de la transmission acoustique des informations et les problèmes y relatifs; - leurs propres capacités et limites dans l'exercice de la fonction du speaker. Ils sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - de manier une installation de hauts parleurs et, le cas échéant, une installation de musique et de mixage.
Durée	2 ¼ heures de théorie. ½ journée de compétition (pratique assistée).
Document à étudier	- Règl. 7.3.2, annexe 3. - Form. 3.5.1 (fiche de communication pour juges). - Code des disqualifications.
Moyens didactiques	- Séquences vidéo d'un championnat du monde, resp. d'Europe de natation. - Impression des records de suisse actuels, resp. de listes des meilleurs. - Exemple d'une liste de départ, une liste de finales et d'une liste de résultats. - Liste des abréviations des clubs.

Partie 3 – Résultats (Chronométrage et traitement des données)

Module Résultats Basic, partie chronométrage

But	Enseignement des bases du chronométrage et du classement lors de compétitions de natation.
Objectifs	<p>Les participants du cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissent les tâches des juges responsables du chronométrage (chef chronométrage, chef chronométreurs, chronométreurs); - savent expliquer les termes: procédures de chronométrage, dispositifs de chronométrage et installations de chronométrage; - comprennent les bases pour établir les rangs et les temps officiels; - savent juger de la crédibilité d'un temps mesuré; - savent établir des temps officiels à l'aide d'autres informations quand il y a un défaut de temps ou un temps non crédible; - savent répondre à des questions ayant rapport à des cas critiques survenus lors de compétitions.
Public cible	Toute personne intéressée par le chronométrage et le classement. Candidats à la formation de Juge arbitre des compétitions.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures, comprenant en plus le module Instruments électronique de Swiss Swimming
Document à étudier	- Règl. 7.3.2, organigramme du chapitre 1 et annexes 8 et 14. - Règl. 7.3.3.
Moyens didactiques	- Statistique sur les écarts habituels de temps mesurés de manière automatique, semi-automatique ou manuelle avec chronomètre digital. - Document de travail pour l'établissement des temps officiels dans des cas particuliers. - Contrôle d'apprentissage chronométrage.

Module Résultats Basic, partie traitement des données (Meet Manager)

But	Enseignement des bases requises pour fonctionner comme assistant du chef traitement des données durant une compétition.
Objectifs	<p>Les participants du cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissent le système et la configuration du Splash Meet Manager sans entrer dans les détails; - sont capables d'apporter des modifications à des inscriptions déjà entrées pour une compétition configurée; - sont capables d'entrer et de modifier des résultats dans une compétition configurée avec des inscriptions; - savent imprimer des listes de départ et de résultats dans la mise en page imposée; - savent répondre à des questions ayant rapport à des cas critiques survenus lors de compétitions.
Public cible	Toute personne intéressée à travailler dans le domaine du "traitement des données" lors d'une compétition. Candidats à la formation de Juge arbitre des compétitions.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures.
Document à étudier	- Règl. 7.3.2, Organigramme au chapitre 1 et annexe 7. - Règl. 7.3.3.
Moyens didactiques	- Formulaires 3.1-5 (retrait du départ) et 3.5.2 (rapport du Juge arbitre). - Présentation Powerpoint "Introduction au Meet Manager". - Sites internet http://www.swiss-swimming.ch et http://rankings.fsn.ch . - Ordinateur avec programme Meet Manager installé. - Banque des données d'une manifestation (sans inscriptions, rep. avec inscriptions, resp. avec résultats).

Module Chronométrage Top (Ares et Alge)

But	Formation comme chef chronométrage lors de compétitions de natation.
Objectifs	Les participants du cours: <ul style="list-style-type: none">- connaissent le règl. 7.3.3;- savent mettre en place, tester et faire fonctionner une installation de chronométrage automatique, y compris les connexions des données vers le Splash Meet Manager;- assument le domaine "chronométrage" durant une compétition et enregistrer les temps valides de toute épreuve;- s'en sortent avec des temps/événements „non conformes“;- savent répondre à des questions ayant rapport à des cas critiques survenus lors de compétitions.
Public cible	Détenteurs du brevet de juge «Résultats Basic». Toute autre personne ayant de l'expérience pratique dans le domaine du 'chronométrage' et de l'intérêt à fonctionner comme responsable du chronométrage lors de compétitions.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures.
Document à étudier	- Règl. 7.3.3.
Moyens didactiques	- Modèle d'installation semi-automatique Omega/Alge avec au moins quatre couloirs branchés. - Ordinateur avec logiciel configuré, compatible avec le modèle de l'installation installée. - Contrôle d'apprentissage chronométrage.

Module Traitement des données Top (Meet Manager)

But	Approfondissement des connaissances du Meet Manager indispensables pour fonctionner comme chef du traitement des données.
Objectifs	Les participants du cours: <ul style="list-style-type: none">- savent configurer une compétition dans le Meet Manager du début à la fin;- maîtrisent la totalité du déroulement de la compétition avec le Meet Manager, incl. les travaux de préparation et de clôture.
Public cible	Détenteurs du brevet de juge «Résultats Basic». Toute autre personne avec de l'expérience pratique avec le Meet Manager.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures.
Document à étudier	- Règl. 3.1, par extraits - Form. 3.1-5 (retrait du départ). - Form. 3.5-2 (rapport du Juge arbitre). - Form. 732-code des disqualifications.
Moyens didactiques	- Sites internet http://www.swiss-swimming.ch et http://rankings.fsn.ch). - Ordinateur avec programme Meet Manager installé. - Banque des données d'une manifestation (sans inscriptions, rep. avec inscriptions, resp. avec résultats). - Explications Splash (voir sous Swimming → Compétition → Info / Import / Help).

Partie 4 – Formations spécifiques et complémentaires

Module Instruments de TED de Swiss Swimming

But	Transmission d'un aperçu des instruments électronique de Swiss Swimming.
Objectifs	<p>Les participants du cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont un aperçu des instruments électroniques de Swiss Swimming (sites internet „Swiss-Swimming“, „Swim“ et „Rankings“, Splash Meet Manager, Splash Team Manager, SplashMe) et leur mise en réseau; - savent trouver dans les sites internet de Swiss Swimming les règlements, formulaires, dates, invitations et listes des résultats nécessaires pour leur activité; - savent répondre à des questions ayant rapport à des cas critiques survenus lors de compétitions.
Public cible	<p>Toute personne intéressée à la natation.</p> <p>Toute personne qui aimerait acquérir un brevet d'entraîneur B de natation.</p>
Durée	½ heure.
Moyens didactiques	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du document didactique instruments du traitement des données de Swiss Swimming, limitée à la graphique synoptique. - Sites internet de Swiss Swimming: http://www.swiss-swimming.ch http://www.swim.ch http://rankings.fsn.ch

Module Règles de natation pour juges, entraîneurs et nageurs

But	Transmission de connaissances approfondies des directives des règles de natation les plus importantes pour juges, entraîneurs et nageurs; en prenant tout particulièrement en considération les libertés et restrictions que la mise en place technique des règles permettent.
Objectifs	<p>Les participants du cours savent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrire les règles de natation de la FINA, en prenant en considération d'éventuelles directives récentes et de nouvelles interprétations; - reconnaître sur des images arrêtées et des séquences vidéo si les départs, techniques de nages, virages, arrivées et prises de relais correspondent oui ou non au règlement natation; - décrire et évaluer les courses de la Kids-Ligue.

	<p>Ils sont informés des particularités, pratiques et expériences internationales.</p> <p>Ils sont capables de fonctionner comme juges de style et/ou juge de virage lors d'une compétition.</p> <p>Ils ont l'occasion d'apporter leurs propres expériences de leur travail pratique et de poser des questions par rapport à des cas critiques.</p>
Durée	Au minimum 2 ¼ heures.
Document à étudier	<ul style="list-style-type: none"> - Règl. 7.3.1. - Règl. 3.4.1. - Code des disqualifications.
Moyens didactiques	<ul style="list-style-type: none"> - Images techniques; séquences vidéo, films. - Contrôles d'apprentissage.

Module Règlements pour entraîneurs et accompagnants de l'équipe

But	Transmission des directives importantes des règlements de compétition et du déroulement des compétitions aux entraîneurs et chefs d'équipes.
Objectifs	<p>Les participants du cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissent les directives générales de compétition les plus importantes et les courses de la Kids-Ligue; - connaissent les directives de compétition les plus importantes et les particularités des championnats nationaux; - connaissent les droits, les devoirs et les principes de comportement des entraîneurs et des accompagnants de l'équipe lors d'une manifestation; - ont l'occasion d'apporter leurs propres expériences de leur travail pratique et de poser des questions par rapport à des cas critiques.
Durée	Au minimum 2 ¼ heures.
Document à étudier	<ul style="list-style-type: none"> - Règl. 3.1, en particulier les compétences, les catégories d'âge, les droits de départ, les transferts, le comportement durant une compétition, les rankings et les protêts. - Points importants des règl. 3.2 (incl. annexes), 3.3, 3.4.1, 3.4.2, 3.4.3 et 3.7.
Moyens didactiques	<ul style="list-style-type: none"> - Document didactique: Relations compétiteur ↔ entraîneur ↔ chef d'équipe ↔ juges. - Document didactique: Protêts.

Partie 5 – Formations continues

Les mises à jour (updates) font partie intégrante de la formation continue des détenteurs de brevets avec l'objectif de mettre à jour leurs connaissances des règlements et de leur procurer un savoir-faire plus stable dans l'exécution de leur fonction de juge. La fréquentation de ce cours de perfectionnement prolonge la validité du brevet de juge à qui est destiné cet update. Un grand nombre d'updates sont (exclusivement) organisés comme partie de séminaires de juge.

La durée et les documents à traiter sont déterminés, selon les besoins, par le responsable de la formation des juges de la direction sportive de natation et communiqués dans l'invitation; les documents tiennent comptes des exigences requises pour l'obtention du brevet, ainsi que de l'état actuel des règlements et des thèmes également actuels dans le domaine concerné.

Pour l'update Pool Basic+Top, le cadre est fixé par le responsable de la formation des juges de la direction sportive de natation selon la table ci-dessous. Les updates qui ont comme thèmes, l'organisation, le chronométrage et/ou le Meet Manager durent au minimum 2 ¼ heures en fonction du contenu du cours.

Les séminaires de juges sont des cours d'apprentissage d'un ou de plusieurs jours qui proposent plusieurs parties de formation –dont généralement une grande partie en même temps. Il peut s'agir de cours qui permettent l'acquisition d'un brevet, mais aussi de cours de perfectionnement qui prolongent le brevet ou des formations spécifiques. Selon le contenu du cours, ils durent au minimum 5 heures.

Pour les différentes parties de formation, les dispositions y correspondant sont appliquées, il est toutefois possible de profiter de synergies. Les dispositions détaillées sont décidées et communiquées dans l'invitation publiée par le responsable du séminaire des juges en accord avec le responsable de la formation des juges dans la direction sportive de natation.

Les offres spéciales sont des cours d'apprentissage qui ne sont pas organisés dans le cadre de la formation des juges structurée de la Fédération Suisse de Natation, mais qui contiennent des parties de formation qui peuvent être reconnues comme formation continue. Ils peuvent être organisés par des tiers.

Update Pool Basic +Top

But	Perfectionnement des juges Pool, mise à jour des connaissances des règlements et transmission d'un savoir faire renforcé.
Objectifs	Les participants du cours: - connaissent les modifications des règlements concernant leur fonction; - savent appliquer les règlements dans la pratique selon leur fonction; - ont l'occasion de poser des questions sur des cas critiques rencontrés durant leurs engagements pratiques.
Public cible	Juges Pool fonctionnant au bord du bassin sans viser (pour le moment) une formation supérieure. Selon l'offre du cours, des entraîneurs ou d'autres personnes intéressées pourraient y être invités.
Durée	Au minimum 1½ heures.
Document à étudier	- Règl. 7.3.2, annexes 12 à 14. - Règl. 3.5, annexes 1 à 2. - Thèmes de mise à jour obligatoire.
Moyens didactiques	- Cas pratiques (rapports, vidéos). - Contrôles d'apprentissage.

Offres spéciales

But	Traitement d'un thème spécifique en relation avec l'actualité.
Objectifs	Les participants du cours mettent à jour et complètent leurs connaissances dans un domaine spécifique, particulièrement à travers un échange d'informations intense.
Public cible	En fonction du contenu, selon l'invitation. Selon l'offre du cours, des entraîneurs ou d'autres personnes intéressées pourraient être invités en plus des juges.
Durée	Selon le contenu du cours, au minimum 1½ heures.
Spécificités	Le cours doit être expressément reconnu comme „Formation continue spéciale" par le responsable, qui doit décider quel brevet de juge tombant sous sa responsabilité sera prolongé par la fréquentation de ce cours - cp. Règl.3.5, annexe 1.